L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL — NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 15 FÉVRIER 1848.

[illegible] NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 15 FÉVRIER 1848.

CONVENTION NATIONALE.

Tous les whigs sont aujourd'hui d'accord. Une grande convention où le parti sera représenté par des délégués se réunira le 7 juin, à Philadelphie, comme on le verra par les résolutions que nous publions plus loin. Maintenant que personne n'élève la voix pour protester, car celle de la minorité du parti s'est fait entendre, et nos devoirs de citoyens nous font un devoir de la publier.

Nous ne reviendrons pas sur les objections que peuvent élever les partisans du gén. Taylor. Le brave général n'a d'appui réel qu'en son parti whig, mais seul pouvons le porter au pouvoir, et si sa candidature est actuellement favorable, c'est par la convention. Dans la situation difficile où se trouve placé le pays, il faut savoir sacrifier ses sympathies au bien public et nous, partisans déclarés du général Taylor, nous qui voudrions le voir désigner par la convention, nous n'hésiterons pas à accepter la candidature, quelle qu'elle soit, que cette assemblée proposera au parti, et tous nos efforts tendront vers cet unique but de favoriser l'intronisation d'une nouvelle politique et l'avénement au pouvoir d'un président whig.

Il est évident que M. Polk a poussé le pays dans une funeste voie. Il nous faut en sortir à tout prix. Ceux qui se préoccupent de l'honneur national se rallieront aux whigs pour renverser l'administration actuelle. L'état des esprits autorise à croire que nous obtiendrons aux prochaines élections présidentielles un triomphe éclatant qui ne le cédera pas à celui de 1840. Mais pour arriver à cet heureux résultat, il ne faut pas que le parti se divise, il ne faut pas que des préférences personnelles portent atteinte à l'intégrité de notre organisation.

Ceux qui s'opposent à la réunion d'une convention oublient que cette mesure préparatoire est d'une nécessité indispensable. Ils comprennent sans doute leur erreur à l'heure qu'il est. Aucune candidature ne rallie l'unanimité des sympathies; il devient donc nécessaire d'appeler toutes les opinions à exprimer librement leurs espérances. Le nom, le plus influent, l'emportera; ce ce nom, qu'il appartienne à la vieille ou à la nouvelle politique, doit devenir pour les whigs un symbole, un cri de ralliement, un point d'ordre; ce nom doit représenter tous nos principes et toutes nos doctrines. Mais élever un drapeau de ce continent et arborer un autre drapeau, créer une candidature indépendante, hostile aux deux grands partis, et vous introduisez des éléments de désunion là où devrait régner la plus parfaite harmonie. Car, nous ne cesserons pas de le répéter, les partisans sincères et vrais de Taylor se trouvent parmi les whigs. Ailleurs le brave général ne rencontrera que de tièdes encouragements, pour ne pas dire une sourde hostilité.

Une convention nationale peut seule donner la mesure de l'opinion publique sur la question des candidatures. Que les amis de Taylor s'y fassent représenter; qu'ils proclament hautement ses titres à la suprême magistrature de la nation; qu'ils ravivent l'enthousiasme des journées de Monterey et de Buena-Vista, et leur candidat obtiendra certainement celui du parti.

Nous nous réservons de démontrer plus tard, par des chiffres, que toutes les chances sont en faveur de Taylor. Les votes de dix-sept Etats lui sont assurés. Si M. Clay se retire de la lice le Kentucky passera au vieux général. Les amis de Taylor peuvent cependant le perdre par un excès de zèle, qu'ils y prennent garde. Il y a des coutumes raisonnables auxquelles il faut se soumettre, des précédents qu'il faut suivre. Les conventions deviennent une nécessité sociale, n'ont d'autre but que de concilier tous les avis, de ramener tous les esprits à un même sentiment. Envoyons des délégués à la Convention de Philadelphie, et Taylor sera désigné par cette assemblée comme le candidat du parti whig.

Le Whip-poor-will.—La maison de librairie V. Hébert et Co vient de recevoir de Paris des exemplaires d'une publication sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention du public. Nous voulons parler du *Whip-poor-will* ou *les Pionniers d'Orégon*. Nous nous ferons un plaisir de revenir sur cette œuvre d'un de nos compatriotes, M. Amédée Bonis.

THÉATRE D'ORLÉANS.

La semaine qui vient de s'écouler a été heureuse pour le Théâtre et pour son habile Directeur dont le public paraît enfin vouloir récompenser le zèle et l'intelligente activité. La reprise de *Norma*, cette œuvre si éminemment belle et si éminemment populaire, et qui ne rappelle que jamais d'être pour Mme Fleury-Jolly l'occasion d'un éclatant triomphe—celle de *Paulo Garnier* qui a eu lieu dimanche, sans parler de l'engagement du charmant corps de ballet Viennois et de toutes les surprises que tient en réserve la Direction, sont des actes de bonne administration et en même temps du meilleur augure pour l'avenir.

Le dernier chant de la Muse, romance nouvelle, musique de M. E. Chassaignac, paroles de M. L. Placide Canonge.—Parmi les agréables surprises que ménage de temps à autre à ses habitués l'administration du Théâtre d'Orléans, nous citerons en première ligne la romance chantée dimanche dernier par M. Montaubry, et qui a été accueillie avec une faveur si marquée par un auditoire malheureusement trop peu nombreux. M. Chassaignac et M. Placide Canonge n'en sont pas du reste à faire leurs preuves de talent et de savoir faire—les qualités du compositeur, et celles de l'écrivain sont connues et appréciées parmi nous, et nous ne craignons pas de prédire à l'œuvre nouvelle un succès de vogue dans nos salons.

Espérons que M. Davis fournira au public son [illegible] l'occasion d'applaudir comme elle le mérite cette composition tout-à-fait originale et distinguée.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la romance vient de paraître, ornée d'un charmant dessin de M. Andrieu, jeune artiste déjà bien connu dans notre ville, et qu'elle se trouve chez la plupart de nos libraires et marchands de musique. C'est une offrande du meilleur goût et qui ne peut manquer de trouver sa place sur tous les pianos et d'être interprétée par les plus jolies bouches et les plus fraîches voix de notre ville qui en compte beaucoup.

Les Viennoises.—La foule s'était portée hier soir à la Salle d'Orléans pour assister au début des Viennoises. Celles-ci ont obtenu un succès de bon aloi. Elles ont dansé à ravir le pas des fleurs, le pas hongrois et le pas oriental. Notre chroniqueur théâtral leur consacrera un de ses prochains feuilletons.

Les Alleghaniens.—Ces chanteurs si populaires donnent un concert ce soir à Armory Hall. Afin d'ajouter un attrait de plus à leur programme, ils se sont associé les propriétaires du diorama représentant les funérailles de Napoléon. Cette heureuse réunion du spectacle et du chant est une idée d'or dont tout le monde se réjouira bien.

Washington, 11.—Les whigs du Sénat et de la Chambre des Représentants des Etats-Unis se sont réunis en convention, le 27 du mois dernier. L'honorable W. P. Mangum, de la Caroline du Nord, a été appelé au fauteuil, et l'hon. Caleb B. Smith, de l'Indiana, a été nommé secrétaire. Après quelque discussion, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu, qu'il convient qu'une convention nationale du parti whig se réunisse à l'effet de nommer des candidats pour la présidence et la vice-présidence des Etats-Unis.

La convention s'est ensuite ajournée au 3 février, et lors de sa seconde séance, tous ceux qui étaient présents ont été décidé que la convention nationale se réunirait le 7 juin, à Independence Hall, à Philadelphie. La résolution est ainsi conçue:

[illegible]

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.
Chambre des Représentants.
Lundi, 14 février 1848.

M. Dérbès présente un mémoire signé par les membres du barreau des 15me et 16me districts judiciaires, demandant que le système de l'Etat soit établi dans les dits districts. Ce mémoire est référé à la délégation de ces districts.

Plusieurs autres pétitions sont ensuite introduites par différents membres, et référées à divers comités.

M. Herron présente une résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat d'employer un nombre suffisant de travailleurs de l'Etat, pour ôter les obstructions qui gênent la navigation du bayou Jaw, dans la paroisse d'Iberville. Elle est référée au comité des améliorations internes.

M. Warfield présente une résolution qui est adoptée, enjoignant le comité sur la milice d'examiner et de rapporter à cette chambre si la place d'adjudant général de la milice de la Louisiane, n'est pas une sinécure, et si la dite place ne peut pas être abolie ou bien de réduire le salaire de cet officier, sans préjudice aucun à l'intérêt public.

M. Larue présente une résolution fixant le chiffre 275 comme base de la représentation. Cette résolution sera discutée mercredi, 16 du courant, en même temps que les deux rapports sur la répartition.

M. Pilié présente les résolutions suivantes qui ont été référées au comité sur les amendements à faire à la Constitution:—"Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants, que l'article 130 de la Constitution soit aboli."

"Résolu de plus que toute cette partie de l'article 3 de la Constitution concernant le serment qu'on doit prendre relativement au duel, soit et demeure abolie."

"Résolu de plus que le secrétaire d'Etat fera publier, comme l'exige l'article 130 de la Constitution, les susdits amendements proposés à la Constitution, si les trois cinquièmes des membres élus des deux Chambres y donnent leur consentement."

M. Bodin, au nom du comité sur les amendements à faire à la Constitution, auquel avait été référé le bill pour changer le 76ème article de la constitution de cet Etat, soumet un rapport contre le bill. Ce rapport ne subit qu'une seule lecture.

M. Warfield, selon avis préalable, introduit un bill pour établir dans la ville de la Nouvelle-Orléans une Cour spéciale pour juger certaines petites affaires des différents recorders. Ce bill est référé à un comité spécial.

Plusieurs autres bills d'une nature locale sont également introduits par différents membres et référés à divers comités.

La Chambre reprend ensuite la discussion sur la résolution relative à l'annexion du port de la ville de la Nouvelle-Orléans avec la ville supérieure de la ville de Lafayette. Elle a eu un long débat [illegible] membres. M. Wilder, surtout, a chaudement combattu ce projet [illegible] termine en présentant un substitut déclarant que Lafayette aurait un port séparé de celui de la Nouvelle-Orléans, et qu'elle aurait en cet effet sa gestion spéciale. Ce substitut est définitivement posé sur le bureau par 41 voix contre 22. La résolution primitive est ensuite mise aux voix et enregistrée par 41 voix contre 19 [illegible]

Puis la Chambre s'ajourne.

Sénat.—La séance de cet honorable corps n'a pas été bien longue. Car, [illegible] d'une faible nature ont été introduits et sont subi qu'une seule lecture.

Une assez longue discussion s'est ensuite engagée sur le bill pour amender l'acte relatif aux juges de paix de l'Etat. La discussion s'est terminée par une motion faite et adoptée, que le Sénat siège à huis-clos. Après une heure de séance secrète, les portes ont été rouvertes, et le Sénat s'ajourne.

Chronique Locale.

La réunion des Municipalités.—Nous avons oublié de dire, il y a quelque temps, que M. Wilder avait donné avis qu'il introduirait un bill pour la réunion des trois Municipalités. Ce bill a été introduit hier à la chambre des représentants par M. Wilder. Un'a subi qu'une seule lecture.

Première Cour de District.—Cette Cour s'est occupée hier toute la journée du jugement de Dewitt Clinton Rexline, prévenu d'avoir volé un esclave. A une heure avancée de la nuit, le jury n'a pu s'entendre sur la nature du verdict.

Recorder Baldwin.—[illegible] avait été arrêtée par [illegible] dans la rue des Remparts, et qui enlève une [illegible] d'argenterie de la valeur de $15 [illegible] Yoscaque, Ayant fait un stagiaire dernier dans un magasin [illegible] rue Casacalvo et Marigny, dans la 3me Municipalité. [illegible] John Mayer. [illegible] qu'il l'avait acheté d'un nommé John Reynolds. Meyer et Reynolds ont été immédiatement arrêtés par le capitaine Yoscaque et écroués à la prison de paroisse [illegible] jugement.

—Elisa Foy [illegible] se faire requérir [illegible] se d'avoir maltraité son enfant. Elle [illegible] en cautionnement pour répondre de [illegible] devant le recorder.

P. Cazegas [illegible] des esclaves dans un cabaret [illegible] de la rue des Ursulines et Gallatin, comparaîtra prochainement devant le recorder Baldwin.

Recorder Seuzeneau.—M. E. F. Shaffer annonce hier au recorder, le nommé Frank [illegible] de, lequel est accusé d'avoir acheté une certaine quantité de sel qu'il savait [illegible] l'accusé a été [illegible] à l'examen du sous-allapes.

—Victor Mornoit [illegible] de la mère, Mme Victorine Dorfeuille [illegible] de l'avoir menacée de la battre. Mornoit a fourni un cautionnement de $200 pour répondre de sa conduite future.

—Thomas Smith a été condamné à une amende de cinq piastres pour s'être permis de braver les ordres dans l'établissement de M. Miguel Cabrera.

Recorder Baldwin.—William Graham et Stephen Graham, comparaissent hier devant le recorder Baldwin sous la prévention d'avoir soustrait du magasin de M. J. A. Baque, situé au coin des rues de la Levée et Custom-house, des effets de la valeur de six piastres. Le prévenu a été renvoyé à la Première Cour de District.

Peter Burns a été arrêté pour avoir [illegible] de la poche de M. Thomas [illegible] une boîte de coton, une tabatière et une somme de deux piastres et demie. Burns a été condamné par trente jours à la maison de correction.

Une trouvaille.—M. Charles Cottingham a déposé hier dans l'après-midi, au corps de garde de la 2de Municipalité, une boîte à coton qui, dit-il, a été placée, le matin, dans sa cour, située au coin des rues de la Levée et St-Jean Baptiste. Il ignore absolument comment cette boîte s'est trouvée là. Les renseignements ont été ensuite effacés. Le propriétaire peut venir la réclamer au bureau de police de la 2de Municipalité.

Les lutteurs.—Dimanche dernier, dans l'après-midi, sur la place Washington de la 3me Municipalité, l'athlète Cuarti a été de nouveau battu par M. Edward Carrière. Le prix qui était de $300, a été immédiatement livré au vainqueur.

Triste Accident.—Hier matin vers une heure, un conducteur de dray, nommé Patrick McNaly, a été tué d'une bien triste façon, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Commune. Le cheval, à ce qu'il paraît, avait pris le mors aux dents, et le malheureux conducteur fut précipité à terre. Les roues de son dray lui passèrent sur la tête, et lui fracassèrent le crâne. Dix minutes après il était mort. Le coroner, appelé a opérer la levée du corps, a fait constater les faits ci-dessus, par un jury d'enquête.

Conseil de la Municipalité No. Un.—Le secrétaire donne lecture d'un message du maire, transmettant au Conseil une proposition cachetée de M. John McGuines, pour paver avec des pierres plates le passage de la Bourse, entre Bienville et Douane. Sur motion de M. Shields, la proposition de M. McGuines est acceptée, et le maire est autorisé à signer le contrat. Le maire transmet également le rapport annuel des commissaires de la banque de Commerce. Ce document reste déposé sur le bureau sujet à l'appel.

On donne lecture d'une communication signée par plusieurs capitaines de bateaux à vapeur, se plaignant de l'encombrement de la Levée. Cette communication est référée au comité spécial chargé d'examiner les accusations portées contre le capitaine Riddell.

M. Barthe présente une résolution ordonnant au voyer de poser les cloisons dans le second étage de l'hôtel de ville, à l'effet de placer les différents bureaux de la Municipalité; le toit de cet édifice étant complètement achevé. Sur motion de l'alderman Fabre, cette résolution est référée au comité des améliorations.

M. Barthe présente une autre résolution autorisant le voyer à acheter pour l'usage de la Municipalité, 20,000 pieds de rames.

M. Gourdain propose de l'amender en nommant le député-voyer. La résolution ainsi amendée est adoptée par 10 voix contre 2.

Le comité judiciaire rapporte en faveur de la réclamation de M. Dunand L. Dumont et soumet une résolution ordonnant que la somme de $21,000 lui soit payée pour les services qu'il a rendus dans une certaine affaire. On doit se rappeler que MM. Roselius et Preston réclament de ce montant de $6,000. Après un assez long débat, ce rapport est renvoyé à la prochaine séance.

M. Dorr présente une résolution offrant une récompense de $200 pour l'arrestation et la condamnation de la personne qui a essayé d'empoisonner la famille de M. Didier Dreux. Elle est adoptée.

Puis après le Conseil s'ajourne.

M. Arcenton, chef du bureau du département de la guerre, vient d'être nommé au [illegible] en remplacement de M. [illegible] Virginie [illegible]

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL DE CHARITÉ.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane.

Le Conseil d'administration de l'hôpital de Charité a l'honneur de vous soumettre un état de la situation de cet établissement pour l'année 1847.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'appeler respectueusement votre attention sur les documents ci-annexés renfermant les détails d'administration et exposant la situation financière de l'établissement.

Vous verrez par l'état des finances ci-annexé, que la généreuse allocation faite par la Législature, à sa dernière session, a permis de réduire la dette de l'hôpital à un tel point, que la solvabilité de l'établissement, protégée par la bienveillant patronage de l'Etat, est à peu près assurée.

Vous verrez par l'état ci-annexé des admissions, que le nombre de malades reçus à l'hôpital dans le courant de l'année dernière excède de 3,846 le nombre des malades admis pendant l'année précédente. Cette augmentation est le résultat de l'émigration qui, depuis le commencement de l'année dernière, s'est portée de l'Irlande, de l'Allemagne et des autres pays d'Europe, sur nos bords, et répandu au sein de nos villes un grand nombre de personnes affectées pour la plupart, du typhus, maladie produite par l'entassement de beaucoup d'individus dans d'étroits locaux, aussi bien que par la mauvaise qualité des vivres, et par les autres incommodités que l'on souffre à bord des navires.

Les ressources actuelles de l'hôpital ne répondent pas aux charges occasionnées par le nombre sans cesse croissant des malades qui sont journellement admis dans l'établissement. Les lits ne suffisant pas, il a fallu étendre des matelas sur le parquet, ce qui empêche de conserver dans chaque section cette propreté qui est indispensable dans un hôpital. L'arrangement actuel ajoute tous les effets désastreux d'un air vicié aux éléments distinctifs de la maladie.

Le Conseil d'administration propose respectueusement d'ajouter une aile au premier corps du bâtiment. Une pareille amélioration et la fourniture des autres objets nécessaires exigeraient un déboursé considérable, et l'état des finances de l'hôpital ne le permet pas. Si donc la Législature veut accomplir les vues charitables des fondateurs de l'hôpital, il faut qu'elle prenne les dépenses à sa charge et mette la contribution le trésor de l'Etat.

On a des raisons suffisantes de croire que plus nombreux encore [illegible] seront à la Nouvelle-Orléans dans le courant de l'année [illegible]. Le typhus a ravagé en [illegible] cette classe de la population [illegible] récemment arrivée dans cette ville. Le typhus est contagieux même dans ce climat, et comme preuve, nous dirons que les internes de l'hôpital et les Sœurs de Charité qui soignent les malades en ont été atteints, deux de ces derniers ont succombé au typhus, il y a quelque temps. Le choléra de nouveau commencé sa marche vers l'Ouest. On se souvient de sa première apparition à la Louisiane. Si nous ne prenons pas des mesures pour parer à toutes les éventualités, une seconde apparition du choléra sur nos bords serait accompagnée des plus désastreuses calamités.

Les fonds actuels de l'hôpital ne lui permettent pas de parer aux éventualités auxquelles nous venons de faire allusion. Cet établissement ne voit à cette heure deux fois le nombre de malades qu'il devrait contenir. On y examine [illegible] registres d'admission, et en vous [illegible] au tableau transcrit plus loin, vous verrez que plus de 1,390 pauvres émigrants sont venus grossir le chiffre de ceux qui jusqu'à ce moment ont cherché un asile dans l'enceinte de l'hôpital. Les malades dont sont affectées la plupart de ces émigrés, lorsqu'ils débarquent, exigent un long traitement et des soins assidus. Nous citerons en première ligne le typhus, et les personnes attaquées de cette fièvre [illegible] au Conseil d'administration de l'hôpital [illegible]

Pendant le mois de janvier, plusieurs des [illegible] ont été attaqués de la maladie, [illegible] a déploré la perte de deux sœurs, [illegible]

[illegible]

Signé, ISAAC JOHNSON,

Contrôleur de l'Etat de la Louisiane, et ex-officio président du Conseil d'Administration de l'hôpital de Charité.

Le tableau suivant présente le nombre des émigrants [illegible] à la Nouvelle-Orléans qui depuis un an ont été admis à l'hôpital:

Janvier,	201
Février,	122
Mars,	191
Avril,	331
Mai,	179
Juin,	757
Juillet,	466
Août,	835
Septembre,	137
Octobre,	239
Novembre,	431
Décembre,	427
Total,	4,309

Le commodore Kearny, de la marine des Etats-Unis, est mort, ces jours passés, à Baltimore, après une douloureuse maladie.

Un journal vendu.—Le *Saturday Courier* de Philadelphie, offert en vente publique, a été adjugé pour une somme de $15,000. On estime la valeur réelle du journal à $60,000. Les recettes s'élevèrent en 1846 à $72,794, et les dépenses à $13,653, ce qui laisse un bénéfice de $59,141.

On assure que M. Moisen, consul-général de France à la Havane, est remplacé par M. Barndre, consul-général à Guatemala.

FAITS EUROPÉENS

Affaire Petit.—Nous puisons dans les journaux de Paris tous les faits qui se rattachent à ce nouveau scandale.

Le 29 décembre 1847, M. Petit, receveur particulier des finances à Corbeil, adressait la lettre suivante au ministre des finances:

"Monsieur le ministre,

"De cruels chagrins domestiques me forcent à résigner entre vos mains mes fonctions de receveur particulier des finances à Corbeil, que j'ai la conscience d'avoir jusqu'à ce jour religieusement remplies.

"Mon regret s'aggrave de la nécessité où je suis de faire connaître publiquement comment j'ai obtenu la place que j'abandonne, afin de confondre les calomniateurs, qui n'ont pas craint d'attribuer au crédit de M. Bertin de Vaux et à d'infâmes complaisances, la position administrative que je ne puis plus conserver.

"J'ai l'honneur, etc.,

"Petit."

En même temps, M. Petit publiait un mémoire, qui est intitulé: *Réponse de M. Petit, receveur des finances à Corbeil, aux calomnies répandues à l'occasion de son procès en séparation.* En évitant de désigner les personnes, et en taisant ce qui se rattache au procès en séparation pour lequel le tribunal de Corbeil a ordonné le huis-clos, voici l'analyse de son contenu.

M. Petit veut établir qu'il ne doit pas sa place de receveur aux démarches d'une personne qu'il nomme, et il soutient qu'il a acheté cette place en 1841. "J'ai pris part, dit-il, aux marchés des places auxquels le gouvernement se livrait, mais je n'ai voulu y apporter comme acheteur que mon argent.... Il est très vrai que, dans les premiers jours de 1840, cette personne m'offrit de me faire nommer référendaire de deuxième classe à la cour des comptes, mais son offre ne fut point la seule à me faire cette offre, parmi eux surtout pour condition que *j'apporterais une démission de première classe dont le gouvernement avait besoin, en exécution d'un engagement pris au moment de la formation du ministère Guizot.*

"Je me suis mis en mesure de le satisfaire. J'achetai, moyennant 30,000 fr., la démission de M..., qui fut portée au ministère..."

"La vente est du 19 novembre 1840; l'en donnai le prix le jour même."

Mais M. Petit avait été dévoyé; M. ... avait reçu sa démission et d'autres; il l'avait nommé deux fois. On exigeait donc M. Petit d'attendre patiemment, et simplement dans son bureau à attendre."

"Pas de nomination. Il est en mesure de fournir la démission demandée; il le dit, mais on répond qu'on a besoin d'une *démission de première classe* et que, d'ailleurs, le titulaire de Corbeil est disposé à faire un sacrifice pour compenser la *différence de prix* de la première à la seconde classe. M. Petit prend l'engagement à *forfait* d'apporter la démission.

"Mais, quelques jours plus tard, ce n'est plus d'une démission de première classe que le gouvernement a besoin, c'est d'un titre de *conseiller maître.* Troisième différence, que l'on déclare s'engager à payer au prix de 15,000 fr.

M. Petit se met en quête d'une troisième démission. Il la trouve et l'achète, moyennant une rente viagère de 6,000 fr. La démission devait être remise contre une inscription de rente sur l'Etat.

Mais, en ce moment, M. Lacave-Laplagne, à la suite d'une discussion de la chambre des députés, mande le principal entremetteur dans son cabinet, et lui fait donner sa parole d'honneur qu'aucune des quatre personnes appelées à profiter du mouvement opéré par la démission n'a contribué en rien à la payer.

C'est donc quinze mille francs de plus à fournir. N'importe, la parole d'honneur est donnée au ministre, et, au sortir de son cabinet, on court chez le démissionnaire, et de là chez l'agent de change; mais celui-ci ne peut réaliser à l'instant les formalités de l'inscription. Or, la démission était demandée pour le jour même, et le démissionnaire *ne voulait pas la remettre sans en avoir reçu le prix.*

On lui propose alors de verser dans une compagnie d'assurance, à son choix, le capital nécessaire pour la rente de 6,000 fr. Il désigne la compagnie Royale. On s'y rend, et une heure après la démission était échangée contre un contrat de 6,000 fr de rente viagère, et M. Petit courait la porter à l'hôtel des Capucines.

Le lendemain les ordonnances étaient signées.

Deux jours après, elles paraissaient dans le *Moniteur.*

Dix jours plus tard, M. Petit était nommé receveur à Corbeil, et recevait l'ordonnance des mains du ministre lui-même, dans un salon de la rue Bergère.

M. Petit termine ainsi:

"J'ai eu un tort. J'ai voulu devenir fonctionnaire comme on le devient de notre temps. C'était une affaire de finance, je n'y ai pas vu autre chose. Si grand que soit ce tort, aux yeux des hommes politiques, je l'expie par de l'argent. J'ai acheté cette place et la rend aujourd'hui même au pouvoir, sacrifiant les sommes considérables que j'ai versées pour l'acheter. Il ne suffit d'avoir été soupçonné dans ma vie privée d'une complaisance infâme, pour que cette place me devienne odieuse."

—On parle d'un nouvel et curieux épisode de l'affaire de Corbeil. M. Petit vient, dit-on, de former contre M. N...., ancien conseiller maître à la cour des comptes, une demande en nullité du contrat de rente viagère, qu'il lui a souscrit pour prix de sa démission.

—Le cours de M. Michelet, du collège de France, vient d'être suspendu. Cette mesure, imposée, dit-on, à M. de Salvandy par M. Duchâtel, aurait eu pour cause ou pour prétexte certaines scènes dont aurait été accompagnée, au collège de France, la lecture du discours de la couronne, scènes qui auraient eu lieu avant l'entrée de M. Michelet sur l'amphithéâtre. Nous n'avons pas de détails sur ces faits, mais nous ne voyons pas quel rapport ils peuvent avoir avec le cours de M. Michelet.

—M. Michel Chevalier, quoique conservateur, quoique rédacteur du *Journal des Débats*, a écrit à M. Michelet pour lui dire qu'en sa qualité de professeur au collège de France, il considérait comme un devoir de protester contre la fermeture de son cours. Voilà donc M. de Salvandy blâmé par M. Michel Chevalier lui-même. Ce ministre comprendra-t-il enfin toute la maladresse de sa conduite et de ses décisions.

—On s'occupait beaucoup à la chambre des députés, d'un duel annoncé entre M. de Morny et M. Emile de Girardin, à l'occasion des expressions dont ce dernier s'était servi dans un article du journal la *Presse* d'hier matin, en parlant de M. de Morny. M. de Morny avait envoyé ses témoins demander satisfaction à M. de Girardin. Toutefois, quelques députés s'étaient empressés d'intervenir pour tâcher de prévenir le duel.

La *Presse* et le *Journal des Débats*, publiaient, quelques jours après, la note suivante, à propos du différend qui s'était élevé entre M. de Morny et M. de Girardin.

"Les témoins de M. de Morny et Emile de Girardin, ayant mûrement délibéré sur l'altercation survenue entre ces deux messieurs, ont la conviction qu'il n'avait existé dans les intentions réciproques, et qu'en fond, il n'y avait plus lieu à une rencontre.

"S'en remettant à l'opinion des hommes à qui ces avaient donné leur confiance, M. de Girardin a déclaré qu'il n'avait pas eu l'intention de blesser personnellement M. de Morny, qu'il avait cru se renfermer dans le droit de la polémique, et qu'il retirait les expressions qui avaient pu paraître offensantes; sur cette déclaration franche de M. de Girardin, M. de Morny a déclaré retirer de sa lettre tout ce qu'il pouvait y avoir d'offensant et de provocateur.

"Paris, 4 janvier 1848.

"Maréchal-de-camp D'Arcy.—Général de Pernel.—Léon de Malleville.—Lavallette."

—On écrit de Constantinople, le 22 décembre:

"Le différend turco-grec est décidément terminé. Le cabinet grec a remis à M. Persiani une lettre pour le ministre des affaires étrangères de la Porte. Cette lettre, conçue d'ailleurs en termes froids, satisfait aux dernières exigences de la Porte, en autorisant Ali-Effendi à transmettre à M. Mussurus l'expression des regrets du cabinet d'Athènes relativement à l'incident du bal de la cour. M. Nesselrodé, secrétaire de la mission de Russie à Athènes, est arrivé à Constantinople dimanche dernier 19, sur le paquebot de Trieste, et il a remis cette lettre à M. de Titoff, pour qu'il la communique au divan.

"Depuis l'arrivée de la lettre de M. Glarakis, les communications très actives ont lieu entre la Porte et les représentants étrangers, et surtout avec le ministre de Russie. Un grand conseil a eu lieu samedi, et tout le monde pense que le retour des mesures coercitives va avoir lieu immédiatement, et qu'il sera suivi du retour à Athènes de M. Mussurus.

"La Porte a envoyé un bateau à vapeur prendre le général Crzenza, qui se trouve toujours à Chio, pour l'amener à Constantinople."

Le voyage que M. le prince de Joinville a entrepris au Brésil, a pour cause l'arrangement de questions d'intérêts importantes entre lui et son beau-frère, l'empereur du Brésil.

Le ministère français vient de décider que l'effectif de l'armée d'Afrique serait diminué. Une ordonnance royale préparatoire doit paraître dans quelques jours, et statuer sur cette question.

—Le gouvernement vient, dit-on, de conférer à M. le général de Lamoricière le titre de comte.

—Le gouvernement français a appris que des émigrations de familles arabes avaient eu lieu depuis plusieurs années en Syrie, et qu'un oncle de l'émir habitait le pachalick d'Acre, où il s'était acquis une certaine influence par ses pratiques religieuses. Cette circonstance explique le choix qu'a fait l'émir de la ville de Saint-Jean d'Acre pour lieu de sa retraite.

On lit dans le *Journal du Havre*:

—L'occupation de Modène par les Autrichiens a excité beaucoup d'agitation en Toscane; des troubles ont eu lieu à Livourne le 27 décembre. Nous manquons de détails sur cet incident.

L'*Alba* du 1er janvier, annonce qu'à Ferrare le cardinal Ciacchi a formulé une nouvelle protestation contre les Autrichiens, qui ont établi en avant de la citadelle un corps-de-garde extérieur entouré de palissades et défendu par des ouvrages avancés où ils ont placé deux sentinelles, au lieu de se tenir dans l'enceinte de la citadelle, comme ils le faisaient avant l'occupation de la ville.

Nous avons déjà dit que le cardinal Ciacchi a quitté de nouveau Ferrare pour se rendre à sa ville de Pesaro.

—Le testament de Mme Adélaïde a été reçu par M. Dentend, notaire à Paris. Par ce testament, la princesse donne au roi son frère l'usufruit de tous ses biens, et elle institue ses neveux ses quatre légataires particuliers. Le plus avantagé est le prince de Joinville, puis le duc de Nemours et le duc de Montpensier; le duc d'Aumale n'a qu'un legs insignifiant, qui doit être considéré comme un simple souvenir.

—C'est à tort, dit un journal, que l'on a annoncé que la fortune laissée par S. A. R. Mme Adélaïde s'élève à cent millions.

Les revenus de Mme Adélaïde étaient à peu près de 1,800,000 fr., représentant un capital de 60 millions qui, d'après les dispositions testamentaires de l'auguste princesse, sera réparti de la manière suivante:

Deux millions au jeune duc de Chartres, second fils de feu M. le duc d'Orléans; dix millions à M. le duc de Nemours; un million à peu près destiné à acquitter divers legs particuliers. Enfin, le reste de la fortune à partager entre M. le prince de Joinville et M. le duc de Montpensier.

On assure que, pour diminuer autant que possible les conséquences funestes qu'aura pour le commerce de Paris la suspension des fêtes et réceptions royales, M. le duc de Nemours donnera, vers la fin de l'hiver, quelques soirées dans les appartements du pavillon Marsan.

FEUILLETON.
Mémoires d'un Médecin;
PAR ALEXANDRE DUMAS.
TROISIÈME PARTIE.
JOSEPH BALSAMO.
La Constitution.

Le plus profond silence régnait dehors. Pas un souffle de vent ne passait dans l'air, pas une voix humaine ne retentissait; la nature était calme.

D'un autre côté, tout le service de Trianon était terminé; les gens des écuries et des cuisines avaient regagné leurs chambres; la petite cour était déserte.

Andrée sentait bien, au fond de son cœur, quelque émotion de l'espèce d'importance que Philippe et le médecin donnaient à cette audience.

Elle s'étonnait bien un peu de cette singularité du retour du docteur Louis, qui, le matin même, avait déclaré la maladie insignifiante et les remèdes inutiles; mais, grâce à un candeur profonde, le miroir resplendissant de l'âme n'était pas même terni par le souffle de tous ces soupçons divers.

Tout à coup, le médecin, qui n'avait cessé de la regarder, après avoir dirigé sur elle la lumière de la lampe, lui prit la main comme un ami ou un confesseur, et non plus le pouls comme un médecin.

Ce geste inattendu étonna beaucoup la susceptible Andrée; elle fut un moment près de retirer sa main.

—Mademoiselle, demanda le docteur, est-ce vous qui avez désiré me revoir, ou n'est-ce donc, en revenant, qu'un désir de votre frère?

—Monsieur, répondit Andrée, mon frère est rentré en m'annonçant que vous alliez revenir; mais, d'après ce que vous m'aviez fait l'honneur de me dire ce matin du peu de gravité de ma maladie, je n'eusse point pris la liberté de vous déranger de nouveau.

Le docteur s'inclina.

—Monsieur votre frère, continua-t-il, paraît être emporté, jaloux de son honneur et disposé à de certaines querelles; voilà sans doute pourquoi vous avez refusé de vous ouvrir à lui.

Andrée regarda le docteur comme elle avait regardé Philippe.

—Vous aussi, monsieur? dit-elle avec une suprême hauteur.

—Pardon, mademoiselle, laissez-moi achever.

Andrée fit un geste qui indiquait la patience ou plutôt la résignation.

—Il est donc naturel, continua le docteur, qu'en voyant la douleur et qu'en pressentant la colère de ce jeune homme, vous ayiez obstinément gardé de votre secret; mais, vis-à-vis de moi, maintenant, c'est différent. Je vous ai cru de [illegible] l'esprit et qui sais, de moi qui, par conséquent, vous épargne la muette et pénible chemin des révélations, j'en droit d'attendre que vous soyez plus franche.

—Monsieur, répondit Andrée, si je n'avais vu le visage de mon frère s'assombrir et prendre le caractère d'une véritable douleur, si je ne considérais votre caractère vénérable et la réputation de gravité dont vous jouissez, je croirais que vous vous entendez tous deux pour jouer une comédie à mes dépens, et pour me faire prendre, à la suite de la consultation, par suite de la peur que vous m'auriez faite, quelque médecine bien autre et bien amère.

Le docteur fronça le sourcil:

—Mademoiselle, dit-il, je vous supplie, arrêtez-vous dans cette voie de dissimulation.

—De dissimulation! s'écria Andrée.

—Aimez-vous mieux que je dise d'hypocrisie?

—Mais, monsieur, s'écria la jeune fille, vous m'offensez!

—Dites que je vous devine.

—Monsieur!

Andrée se leva; mais le docteur la força doucement de se rasseoir.

—Non, continua-t-il, non, mon enfant, je ne vous offense pas, je vous sers, et je vous console, vous comprenez; je vous sauve!.... Ainsi, votre regard courroucé, ne l'indignation jouée qui vous animent, ne me feront changer de résolution.

—Mais que voulez-vous, qu'exigez-vous, mon Dieu?

—Avouez, ou, sur mon honneur, vous me donnerez de vous une misérable opinion.

—Monsieur, encore une fois, mon frère n'est point là pour me défendre, et je vous dis que vous m'insultez, et que je ne vous comprends pas, et que je vous somme de vous expliquer clairement, nettement, à propos de cette prétendue maladie.

—Pour la dernière fois, mademoiselle, reprit le docteur, écoutez, soyez-vous m'épargner la douleur de vous faire rougir?

—Je ne vous comprends pas, je vous comprends pas, je vous comprends pas, reprit Andrée, regardant le docteur avec des yeux étincelants d'interrogation et presque de menace.

—Eh bien! moi je vous supplierai, mademoiselle; vous doutez de la science, vous croyez cacher votre état à tout le monde, mais, détrompez-vous, d'un seul mot, j'abattrai votre orgueil. Vous êtes enceinte!....

Andrée poussa un cri terrible et tomba renversée sur le sofa.

Ce cri fut suivi d'un bruit de porte violemment poussée et Philippe bondit au milieu de la chambre, l'épée au poing, l'œil sanglant, les lèvres tremblantes.

—Misérable! dit-il au docteur, vous mentez!

Le docteur se tourna lentement vers le jeune homme, sans avoir quitté le pouls d'Andrée qu'il palpait dans morte.

—J'ai dit ce que j'ai dit, monsieur, dit le docteur avec mépris, et ce n'est point votre épée, sa une ou beaucoup, qui me fera mentir.

—Docteur, murmura Philippe en laissant tomber son épée.

—Vous avez désiré que je contrôlasse, par une seconde épreuve, mon premier examen; je l'ai fait, maintenant, la certitude est fondée, et je regrette l'arrachement du cœur de le regretter vivement, jeune homme, car vous m'avez inspiré autant de sympathie que cette jeune fille m'inspire d'aversion par sa persévérance dans le mensonge.

Andrée demeura immobile, mais Philippe bondit en mouvement.

—Je suis père de famille, monsieur, continua le docteur, et je comprends tout ce que vous pouvez, tout ce que vous devez souffrir. Je vous offre donc mes services, comme je vous promets ma discrétion. Ma parole est sacrée, monsieur, et tout le monde vous dira que je tiens plus à ma parole qu'à ma vie.

—Oh! mon, monsieur, c'est impossible!

—Je ne sais et c'est impossible, mais c'est vrai. Adieu, monsieur de Taverney.

Et le docteur s'en retourna du même pas calme et ferme, après avoir affectueusement regardé le jeune homme qui se tordait de douleur, et au moment où se refermait la porte, tombait abîmé de douleur sur un fauteuil à deux pas d'Andrée.

Le médecin parti, Philippe se leva, alla fermer la porte du corridor, celle de la chambre, les fenêtres, et, s'approchant d'Andrée qui le regardait avec stupeur faire ces sinistres préparatifs:

—Vous m'avez lâchement et stupidement trompé, dit-il en se croisant les bras;—lâchement, parce que je suis votre frère, parce que j'ai eu la faiblesse de vous aimer, de vous préférer à tout, de vous estimer plus que tout, et que cette confiance de ma part devait ne moins provoquer la vôtre à défaut de tendresse;—stupidement, parce qu'aujourd'hui l'infâme secret qui nous déshonore est au pouvoir d'un tiers, parce que malgré votre discrétion peut-être il a éclaté à d'autres yeux, parce qu'enfin, si vous m'eussiez avoué à moi tout d'abord la situation où vous vous trouviez, je vous eusse sauvée de la honte, sinon par affection, du moins par égoïsme; car, enfin, je m'épargnais et vous sauvant. Voilà comment et en quoi vous avez failli surtout. Votre honneur, tant que vous n'êtes pas mariée, appartient en commun à tous ceux dont vous portez, c'est-à-dire dont vous souillez le nom. Or, maintenant, je ne suis plus votre frère, puisque vous m'avez donné ce titre; maintenant, je suis un homme intéressé à vous arracher par tous les moyens possibles le secret tout entier, afin que de cet aveu il jaillisse pour moi une réparation quelconque. Je viens donc à vous plein de colère et de résolution, et je vous dis: Puisque vous avez été assez lâche pour espérer en un mensonge, vous serez punie comme on punit les lâches. Avouez-moi donc votre crime, ou....

—Des menaces! s'écria la fière Andrée, des menaces à une femme!

Et elle se leva pâle et menaçante elle-même.

—Oui, des menaces, non pas à une femme, mais à une créature sans foi, sans honneur.

—Des menaces! continua Andrée en s'exaspérant peu à peu; des menaces à moi qui ne sais rien, qui ne comprends rien, que vous regardez tous comme des fous sanguinaires liguées pour me faire mourir de chagrin, sinon de honte!

—Eh bien! oui, s'écria Philippe, meurs donc! et si tu n'avoues; meurs à l'instant même. Dieu te juge, et je vais te frapper.

Et le jeune homme ramassa convulsivement son épée; et, prompt comme l'éclair, en appuya la pointe sur la poitrine de sa sœur.

—Bien, bien, tuez-moi, s'écria celle-ci sans s'effrayer de l'éclair qui jaillit de la lame, sans chercher à éviter la douleur de la piqûre.

Et elle s'élança en avant, pleine de douleur et de démence; et son élan fut si vif, que l'épée lui eût traversé toute la poitrine sans la subite terreur de Philippe, et la vue de quelques gouttes de sang qui tachèrent la mousseline jetée autour du cou de sa sœur.

Le jeune homme était au bout de sa force et de sa colère, il recula, laissa échapper le fer de ses mains, et, tombant à genoux avec des sanglots, il entoura de ses bras le corps de la jeune fille:

—Andrée! Andrée! s'écria-t-il, non! non! c'est moi qui mourrai. Tu ne m'aimes plus, tu ne me connais plus, je n'ai plus rien à faire en ce monde. Oh! tu aimes quelqu'un à ce point, Andrée, que tu préfères la mort à un aveu verse dans mon sein! Oh! Andrée, ce n'est pas toi qui dois mourir, c'est moi qui mourrai.

Et il fit un mouvement pour fuir; mais déjà Andrée l'avait saisi par le col avec ses deux mains égarées, le couvrant de baisers, le baignant de larmes.

—Non, non, dit-elle, tu avais raison d'abord! Tue-moi! Philippe, car on dit que je suis coupable. Mais toi, si noble, si pur, si bon, tu ne pardonneras pas; et, seulement plaint de [illegible]

—Eh bien, ma sœur, reprit le jeune homme, au nom du ciel, au nom de notre vieille amitié, voyons, ma chère amie! [illegible]

Philippe, dit-elle, après un long silence, tu as pensé que j'avais aimé un autre homme; tu as pensé que j'avais oublié la loi de l'honneur, qui qui soutient noble et qui comprends tous les devoirs que ce mot m'impose pour les erreurs!.... Mon ami, je te le pardonne, oui, oui, on vous m'as-tu cru infâme, en vain m'avais appelée lâche; oui, oui, je te pardonne, mais je ne te pardonnerai point si tu crois assez vile, assez vile pour se faire un faux serment. Je te jure, Philippe, par le Dieu qui m'entend, par l'âme de ma mère qui ne m'a point assez protégée, hélas! à ce qu'il paraît; je te jure par mon orgueil aujourd'hui, que jamais une pensée d'amour n'a distrait ma raison; que jamais homme ne m'a dit: "Je t'aime!" que jamais bouche ne m'a baisé la main; que je suis pure d'esprit, vierge de désirs, et cela comme au jour de ma naissance. Maintenant, Philippe, maintenant Dieu ait mon âme, tu tiens mon corps entre tes mains.

—C'est bien, dit Philippe, après un long silence; c'est bien, Andrée, je te remercie. A présent, je vois clair jusqu'au fond du cœur. Oui, tu es pure, innocente, chère victime, quand il est des breuvages magiques, des philtres empoisonnés; quelqu'un t'a tendu un piège infâme: ce que, vivante, nul n'eût pu t'arracher avec la vie, eh bien! on te l'aura dérobé pendant ton sommeil. Tu es tombée dans quelque piège, Andrée; mais maintenant, nous voilà unis pour connaître et maintenant nous voilà forts. Tu me confies le soin de ton honneur, n'est-ce pas, et celui de ta vengeance?

—Oh! oui, oui, dit vivement Andrée avec un sombre éclat, oui, car si tu me venges, ce sera d'un crime.

—Eh bien! continua Philippe, voyons, aide-moi, soutiens-moi. Cherchons ensemble, remontons jour à jour les heures écoulées, suivons le fil secourable du souvenir, et au premier nœud de cette trame obscure....

—Oh! je le veux! je le veux, dit Andrée, cherchons.

—Voyons, as-tu remarqué que quelqu'un te suivit, te guettât?

—Non.

—Personne ne t'a écrit?

—Personne.

—Pas un homme ne t'a dit qu'il t'aimât?

—Pas un.

—Les femmes ont, pour cela, un instinct remarquable; à défaut de lettres, à défaut d'aveu, n'as-tu jamais remarqué que quelqu'un te.... désirât?

—Je n'ai jamais rien remarqué de pareil.

—Chère sœur, cherche dans les circonstances de ta vie, dans les détails intimes.

—Guide-moi.

—As-tu fait quelque promenade seule?

—Jamais, que je me rappelle, si ce n'est pour aller chez Madame la Dauphine.

—Quand tu t'égarais dans le parc, dans les forêts?

—Nicole m'accompagnait toujours.

—A propos, Nicole, elle t'a quittée?

—Oui.

—Quel jour?

—Le jour même de ton départ, à ce que je crois.

—C'était une fille de mœurs suspectes. As-tu connu les détails de sa fuite? Cherche bien.

—Non, je sais seulement qu'elle est partie avec un jeune homme qu'elle aimait.

—Quels sont tes derniers rapports avec cette fille?

—Oh! mon Dieu, vers neuf heures, elle est entrée dans ma chambre, elle m'a déshabillée, elle m'a préparé mon verre d'eau, et est sortie.

—Tu n'as point remarqué qu'elle mêlât une liqueur quelconque dans cette eau?

—Non. D'ailleurs cette circonstance n'aurait aucune importance, car je me rappelle qu'au moment où je portais le verre à ma bouche, j'ai éprouvé une sensation étrange.

—Laquelle?

—La même que j'avais éprouvé un jour à Taverney.

—A Taverney?

—Oui, lors du passage de cet étranger.

—De quel étranger?

—Du comte de Balsamo.

—Du comte de Balsamo! Et quelle était cette sensation?

—Oh! quelque chose comme un vertige, comme un éblouissement, puis la perte de toutes mes facultés.

—Et tu avais éprouvé cette impression à Taverney, dis-tu?

—Oui.

—Dans quelle circonstance?

—J'étais à mon piano, je me sentis défaillir; je regardai devant moi, j'aperçus le comte dans une glace. A partir de ce moment je ne me souviens plus de rien, si ce n'est que je me réveillai à mon piano, sans pouvoir mesurer le temps que j'avais dormi.

—C'est la seule fois, dis-tu, que tu as éprouvé cette singulière sensation?

—Et une fois encore, le jour ou plutôt la nuit du feu d'artifice. Petais entraînée par toute cette foule, sur le point d'être écrasée, anéantie, je réunissais toutes mes forces pour lutter, tout à coup, mes bras raidis se détendirent, un nuage enveloppa mes yeux, mais à travers ce nuage j'eus encore le temps de voir le même homme.

—Le comte Balsamo?

—Oui.

—Et tu t'endormis?

—Je m'endormis ou m'évanouis, je ne puis dire. Tu sais comment il m'emporta et comment il me ramena chez mon père.

—Oui, oui, et cette nuit, cette nuit du départ de Nicole, tu l'as revu?

—Non, mais j'ai éprouvé tous les symptômes qui annonçaient sa présence: la même sensation étrange, le même éblouissement, le même engourdissement, le même sommeil.

—Le même sommeil!

—Oui, sommeil plein de vertiges, dont, toutefois, je reconnus l'influence mystérieuse, et auquel j'ai succombé.

—Grand Dieu! s'écria Philippe, continue, continue.

—Je m'endormis.

—Où cela?

—Sur mon lit, j'en suis bien sûre, et je me retrouvai à terre, sur le tapis, seule, souffrante et glacée comme une morte qui ressuscite. En me réveillant, j'appelai Nicole, mais en vain, Nicole avait disparu.

—Et ce sommeil, c'était bien le même?

—Oui.

—Le même qu'à Taverney? Le même que le jour des fêtes?

—Oui, oui.

—Les deux premières fois, avant de succomber, tu avais vu ce Joseph Balsamo, ce comte de Fenix?

—Parfaitement.

—Et la troisième fois, tu ne le revis pas.

—Non, dit Andrée avec effroi, car elle commençait à comprendre, non, mais je le devinai.

—Bien! s'écria Philippe; maintenant, sois tranquille, sois rassurée, sois fière, Andrée; je sais le secret; merci, chère sœur, merci! Ah! nous sommes sauvés!

Philippe prit Andrée entre ses bras, la pressa tendrement sur son cœur, et, emporté par la fougue de la résolution, il s'élança hors de la chambre, sans vouloir attendre, ni entendre.

Il courut à l'écurie, sella lui-même son cheval, s'élança sur son dos, et prit, en toute hâte, le chemin de Paris.

[La continuare.]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.
EXPÉDIÉS.

Navire Oswego, Ingersoll, pr New York.
Robt Burton, Bacon, pr Philadelphie.
Cybele, Childs, pr Boston.
Barque M D Chase, White, pr Philadelphie.
Rosalie, Orcutt, Boston.
Hebron, Hart, pr Baltimore.
Afton, Bowman, pr Baltimore.
Thomas, Burt, pr Liverpool.
Brick Zoroaster, Brownell, pr New Bedford.
H R Hyler, Anderson, pr New York.
Goelette II Hoke, Rowe, pr Pensacola.
Philetus, Erickson, pr Charleston.
Columbia, Crowell, pr Boston.

ARRIVÉS.

Navire Antwerp, McNutte, du Havre.
England, Everhard, de Liverpool.
Pie IX, Colgate, du Havre.
Tahmaroo, Sinclair, de Tampico.
St-Clara, Foy, de Liverpool.
New Jersey, Dickee, de Vera Cruz.
Jno Bailey, Bailey, de Bordeaux.
Henry Keble, Hiller, de Thomaston.
Nicolo, Stevens, de Thomaston.
Barque Sherwood, Hinsley, de New York.
Ann Hood, Whitney, de Rio Janeiro.
Dani Webster, Clark, de New York.
Leopold, Vernon, de Curaçao.
Brick Trinidad, Mattos, de la Havane.
Inspector, Marsh, de Tampico.
Goelette John Bently, Randall, de Brazos.
Native, Lewis, de Brazos.
L Sears, Sears, d'Apalachicola.
Emma, Lane, de Brazos.
McNeel, Baldwin, de Galveston.
Athos, Worth, de Matagorda.
Geo Morgan, Faulkenberg, de Wilmington.
F Moore, Sears, d'Apalachicola.
Ann, Wobber, de Pensacola.
Seaforth, Veneree, de Pensacola.

—STEAMERS.—

Rio Grande, Gordon, des Opelousas.
Magnolia, Thompson, de Vicksburg.
Princess, Leathers, de Bend Times.
Brooklyn, Boon, de Natchez.
Majestic, Cox, de Baton Rouge.
Creole, Wilson, de Shreveport.
St Landry, Biggs, de Lockport.
Jos L Day, Reynolds, de Mobile.
Kenneth, Irwin, de Bayou Grosse Tête.
Picola Sum Cotton, du Bayou Sara.
Monte, Bettares, de Donaldsonville.
Eliza, Scott, de Tensas.
Sapell, Frost, de Memphis.
Atlantic, Dean, de Cincinnati.

Au bas du fleuve et montant:

Goelette G K ..., [illegible] des Anglais [illegible]

MEMORANDA.

New York, 5 février—Expédié navire Monterey, Crosby, pour la Nlle-Orléans.

ARRIVÉS ET DÉPARTS DES VAPEURS ANGLAIS.

D'Angleterre pour New-York,	le 29 janvier	
do	Boston,	le 12 février
do	New-York,	le 26 février
do	Boston,	le 11 mars
do	New-York,	le 25 mars

Les prochains départs d'Angleterre auront lieu comme suit.

De New York, le 20 février et le 25 mars.
De Boston, le 14 mars.

Le navire EDWARD, capitaine Cheer, du Havre sera sujet de cargaison aujourd'hui. Les chargeurs sont priés de faire leurs expéditions en douane de bonne heure, et d'envoyer leurs comptes de la partie avec les reçus. JENKINS & TIGLER. 95 rue Commune. 11 fév

Le Navire ASHLAND, capitaine Harding, du Havre sera déchargé aujourd'hui. Les chargeurs sont priés de faire leurs expéditions en douane de bonne heure, et d'envoyer leurs comptes de la partie avec les reçus. JENKINS & TIGLER.

Le public est prévenu de ne pas négocier une traite de Bernard Landry, à l'ordre de Peterson et Stewart, datée Nouvelle-Orléans, le 5 février 1848, payable à 30 jours, et acceptée par Henri Lote & Co, de la somme de $1,420. La considération de la dite traite a été détournée [illegible] 15 fév

L. BINOCHE,
Importeur d'Articles de Paris,

A l'honneur d'informer les Dames qu'il a reçu, [illegible] rue Royale [illegible] 15 fév

Toile d'Irlande 1re qualité

Michael Keenan, No. 45 rue de Chartres a [illegible] un assortiment choisi de toiles pour l'usage des dames [illegible] 15 fév

La Dernière Mode Parisienne
M. KERANT, No. 30, rue de Chartres,

A reçu par les derniers arrivages [illegible] Robes, Bérégères [illegible] Robes et manteaux d'enfants [illegible] 15 fév

DEMANDE D'EMPLOI.

Un Monsieur ayant fait ses classes, désirerait trouver une place d'instituteur, soit dans une institution publique ou dans une famille. Une expérience de vingt années d'enseignement le met à même de se recommander comme compétent à préparer les élèves [illegible] 15 fév

A vendre en débarquement du navire John Baring, de Bordeaux: 30 barriques vin rouge ordinaire, [illegible] S. DEBOUYT, 13, rue Toulouse. 15 fév

A VENDRE en débarquement du navire John Baring, venant de Bordeaux [illegible]

CIGARES—Un assortiment de cigares de la Havane de toute qualité, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 15 fév

CIGARES Principes, 1ère qualité, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 15 fév

SUCRE blanc, 1ère qualité, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

TABAC—675 balles Vuelta de Abajo et Cuba, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 15 fév

CIGARES de la Havane—800 milliers, et brigadiers, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 15 fév

POIVRE—400 sacs poivre de Sumatra, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 15 fév

MIEL blanc de la Havane, en barriques, tierçons et quarts, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 15 fév

Aux Distillateurs et Fabricants de Liqueurs.

ABSYNTHE DE SUISSE—Hysope et Mélisse. Aussi un assortiment d'étiquettes de toute beauté. H. BONNABEL, rue Natchez et Tchoupitoulas. 12 fév

ESSENTIEL AUX MALADES.—ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRÉ DE HOLMES.

Remède souverain contre les rhumatismes, névralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c, &c. Toutes les maladies nerveuses, maux de tête, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrine, côtes et épaules, dyspepsies, [illegible]

JAMES RAKER, 13, rue du Camp, Nlle-Orléans.

[illegible]

Remède à tous les maux, de Sherman!
Ce que tout le monde dit doit être vrai.

[illegible]

Café et Billard,

A vendre, situé vis-à-vis le marché Ste-Marie. Ledit café est offert en vente, à des conditions modérées; l'acheteur prendra la suite du bail qui a encore 3 ans à courir. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, South Market Street No 10. 12 fév

RÉCEMMENT REÇU—10 barils miel blanc de la Havane.
8 boucauts gras du [illegible]
30 grosses bouteilles noires Arrow Madère.
7 do do Blanches Bordelaises.
10 do do do à huile [illegible]
A vendre par P. COSANIS, cor. Conti et St-Philippe. 12 fév

ZINC en feuilles et clous—14 tonneaux zinc en feuilles; 2 do clous en zinc, en débarquement de la barque Tedesco, du Havre, à vendre par H. DE GOER & REYNARD, 42, rue des Magasins. 10 fév

BAREGES RICHES, DE PARIS, ET MOUSSELINES DU DERNIER GOUT.

Récemment reçu par O. M. SIMPSON, No. 65, rue de Chartres [illegible]

CANDIDATS.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les éditeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. L. F. BUREAU, comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité.

20 jan. UN GRAND NOMBRE DE VOTANTS.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que Mr. CLÉMENT RAMOS, (Recorder actuel de la municipalité No. 1) est candidat à la même place pour l'élection d'avril prochain.

MM. les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No Un, à l'élection d'avril prochain. JULES BENIT.

GRENADIERS GARDES D'ORLÉANS.
ATTENTION!!!
Revue d'Inspection.

La Compagnie paraîtra sous les armes le mardi 22 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une Revue d'Inspection et la célébration de l'anniversaire de l'immortel Washington. Equipement complet, tenue d'hiver, avec havresac garni. Rendez-vous à l'Arsenal. Soyez ponctuels!

Par ordre du capitaine,

F. C. BOURNOS, Sergent-major. 15 fév

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
Revista de Inspeccion.

La Compañia tomará las armas se reunirá en el paraje acostumbrado el martes 22 del corriente, á las 8 1/2 en punto de la mañana, con uniforme de invierno. De orden del Capitan.

M. BORDAS. Sargento primero. 12 febrero

BUREAU DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE.

A la requête de plusieurs actionnaires de la presse à coton de la Levée, une assemblée générale d'actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, vendredi 25 courant, à 4 heures P. M.

J. J. FORSTALL, Secrétaire. 14 fév

WESTERN MARINE & FIRE INSURANCE Co. Nouvelle-Orléans, 9 février 1848.

UN dividende de cinq piastres par action, sera payé sur demande aux actionnaires, au bureau de la compagnie, rue de la Commune.

P. N. WOOD, Président. 10 fév

KIRSCH—Le baril Kirsch, en débarquement du navire Tedesco, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co., Canal, Royale et Orléans. 4 fév

J. E. LOBRE,
84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

A REÇU une très grande quantité de PASSEMENTERIE et de BOUTONS de toute couleur, pour garnitures de robes, ainsi qu'un assortiment complet de belles franges noires.

AUSSI l'ordinaire variété d'articles pour tabatières, sorties, toile painte, éventails, fleurs, rubans, portes bouquets, corsets, épingles et peignes de fantaisie, &c, &c. 3 fév

HORTICULTURE FRANÇAISE.

M. LANTHIERS, horticulteur de pressoir, MM. les amateurs d'horticulture et le public, qu'il arrive de France par le navire Narragansett, avec une belle collection de plantes de fleurs très variées, tant de serre que de pleine terre, composée de Camelias, Pawlonia, Deutzias, Daphne, Azalea, Rhododendron, Peonia, Arbores et un grand assortiment de rosiers greffés, rétablissant et autres. Il a aussi un beau choix d'arbres fruitiers de toute espèce, ainsi que des oignons, bulbes et graines potagères. Le tout est frais et parfaitement conservé.

S'adresser, au No. 21, rue St-Pierre, en face la place d'armes. 5 fév—1m

CHLOROFORME.

LES nombreux succès obtenus par le Chloroforme, préparé par le soussigné, lui permettent d'en garantir les effets pour détruire complètement la sensibilité. Les personnes qui voudraient l'employer en trouveront à sa Pharmacie. L. PINAC, encoignure Orléans et Dauphine. 10 fév

CHLOROFORME.

LES soussignés tout tous les jours usage de cette préparation précieuse pour éviter la souffrance dans les opérations douloureuses.

B. F. SMITH & BROCKLEBANK, Chirurgiens Dentistes.

Encoignure nord de la Place Lafayette et rue St-Charles. 8 fév

AVIS.
CONSEIL GÉNÉRAL.
NOUVELLE-ORLÉANS, 10 FÉVRIER 1848.

AVIS est par le présent donné que le Conseil Général procèdera à la prochaine séance à l'ÉLECTION d'un ASSESSEUR de taxes d'Etat pour la MUNICIPALITÉ No. UN, en remplacement de M. Frederic Prevost, démissionnaire. Les lettres de candidature seront reçues par le secrétaire.

P. CHS. CUVELLIER, Secrétaire. 11 fév

GLACE DE FRESH POND.

PROVENANT des chargements des navires Louisa Kate, Hon. James Perkins, Chimo, Magnolia, Jacques Tudor, Azof, Sandusky, Euroclydon, Chilo et Mlle Alexandre, à être emmagasinée et à arriver. Cette glace sera vendue par grande ou petite quantité, à la convenance des habitants de la ville et de la campagne, tous les jours aux magasins, rue du Commerce, No. 9, rue de Chartres, No. 74, encoignure Poydras et St. Charles, encoignure Robin et Religieuses, et au dessous du dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et des crédits seront ouverts contre des acceptations valables en ville.

A. W. BOSWORTH, agent, No. 9, rue du Commerce. 24 jan. 6 m

Bouilloires et Machines à basse pression.

LE soussigné a à vendre une bouilloire à basse pression, construite en mars dernier, au Novel ty Work New York, et la dite bouilloire a 18 pieds de long sur 5 pieds 6 pouces de diamètre avec double tuyau.

AUSSI—Deux machines de la force de 20 chevaux, le cylindre 15 pouces de diamètre sur 5 pieds de jeu. Elles seront vendues ensemble ou séparément par MORTIMER TURNER, 114 rue des Magasins.

AUSSI—2 petites machines à basse pression et de la force de 5 chevaux. 29 jan—1m

GRAINES DE JARDINAGE
et Arbres fruitiers.

Reçu par le navire Narragansett un grand assortiment d'arbres à fruits, consistant en pommiers, pêchers, 8 variétés, pruniers, 7 variétés, abricotiers, 4 variétés, cerisiers Montmorency et anglaise, figuiers blancs très grosse espèce, poiriers grosse espèce, [illegible]

J. MENARD, Rue Vieille Levée, No 161, entre Quartier et l'Hôpital.

HOTEL D'ORLÉANS.

ON demande une bonne repasseuse et une bonne laveuse sachant parler le français.

Mme Aime George prévient le public en général qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché; elle en a depuis $25 jusqu'à $50 par mois, y compris logement et nourriture; elle a aussi de très belles chambres de famille, depuis $1 25 cts. jusqu'à $2 par jour. 22 jan—1m

ON demande à acheter des propriétés bien situées. S'adresser à TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 29, rue de la Douane. 22 jan—1m

6 FUTS absinthe de Versin et Lecoultre à vendre par LEOPOLD JEANNET, 29, rue St-Louis. 11 fév—15

CAFÉ de la Havane—75 sacs café vert en déchargement du brick Orléans, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, Gravier. 11 fév

OSNABURG—20 balles Pratteville Osnaburgs, à vendre par DE FOREST & Co, 20, rue de la Douane. 11 fév

INDIENNES—300 caisses différentes variétés, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 20, rue de la Douane. 11 fév

EN débarquement du brick Silenzio, capitaine Poggio, venant de Gênes, le soussigné offre à vendre: 102 pipes vin de Catalogne, première qualité, 8 demi do, 600 paniers huile Plasseni, 600 cajas macaroni et vermicelle fins, 130 do cerises de Nice, 25 barils amandes sans coques de la nouvelle récolte, 5 caisses citron confit, contenant 30 boîtes chaque, 10 barils thon salé, 10 do sardines salées, 13 sacs noisettes, 2 boîtes essence bergamote, 4 do essence limon, 200 paquets de figues, 13 barils de dattes, 11 caisses marc, canelle, première qualité, à vendre par D. LANATA, 11 rue Jefferson. 11 fév

EN débarquement des navires Tedesco et Brunswick, du Havre:
20 caisses fromages tête de maure;
3 do véritables saucissons de Lyon.
A vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co, 11 & 13, St-Louis. 3 fév

$20 DE RECOMPENSE

A quiconque ramènera aux soussignés un cheval enlevé, le 8 courant, de l'habitation de M. Jacques Clément. Ce cheval est gris pommelé, ayant les crins du cou et de la tête légèrement coupés, et la queue longue.

DARBY & FREMOULET, Vieille Levée. 12 fév

675 CHARRUES.

Les soussignés viennent de recevoir de Hall et de Ballenger, de Mayaville, Kentucky, un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufacturiers, savoir:

[illegible]

AUSSI: Un grand assortiment de charrues de Young et Sabert, et de roues de charrettes de Vad joutes, avec essieux en fer et en bois.

HOGAN, TUREAUD & CONANT, 90 Vieille Levée. 26 nov—6m

Voitures à vendre, encoignure des rues Perdido et Carondelet.

Le soussigné offre à vendre à l'endroit ci-dessus, un grand assortiment de voitures de Philadelphie [illegible]

AMUSEMENTS.
THÉATRE D'ORLÉANS.
Mardi, 15 février, 1848.
LES MARTYRS,
Grand opéra en quatre actes, de Donizetti.

On commencera à 6 heures 1/2.

Demain, mercredi, seconde représentation par les Danseuses Viennoises.

Concert à l'Armory Hall.

LES ALLEGHANIENS, en société avec les propriétaires du grand panorama mouvant, représentant la translation des cendres de Napoléon, donneront une grande représentation, concert mardi soir 15 février, à l'Armory Hall. Les Alleghaniens donneront leurs représentations dans la salle de l'Armory Hall, pour trois jours seulement [illegible] New York plus de 100,000 personnes [illegible] Billets pour deux personnes, $1; deux billets à chanter, un Monsieur et deux dames. On commencera à 7 heures et demie. 15 fév—1

SALLE ST-LOUIS.
Bal militaire, le 22 février.

UNE souscription est ouverte pour donner un BAL MILITAIRE dans la salle ci-dessus le 22 février, jour anniversaire de la naissance de l'immortel Washington. S'adresser au bureau de la Salle du Bal. 15 fév—4

SALLE ST-LOUIS.
BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ.

LES cinq derniers bals de cette saison auront lieu comme suit:

Le 4me, Vendredi 11 février.
Le 5me, Vendredi 18 février.
Le 6me, Vendredi 25 février.
Le 7me, Vendredi 3 mars.
Le 8me, Mardi gras 7 mars.

Les bals sont sous la direction de Messieurs:

Armand Pitot,	Geo. V. Boutte
Alex. Lacy,	Pierre L. Lacroix
J. B. O'Connell,	W. P. Wagner
Alex. Young,	Pur Wiltz
J. Lavanillasis,	Chas Pizand
Juan E. Caldwell,	B. Wellington
C. Behaigh,	J. Lise
C. J. Becker,	Jos. Lewis
Alex. Rouvinal,	J. H. Wilkins
	F. N. Botton

Comité d'admission à l'intérieur. 9 fév—3m

SALLE ST-LOUIS.
BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES.

UNE liste de souscription est ouverte chez M. Ulysse Lebrun, Baptiste Sales de la Salle St-Louis, pour un BAL et SOUPER qui sera donné à la dite Salle, par les Pères de familles.

S'adresser à R. BELLIER, Locataire de la Salle St. Louis. 13 jan

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS.—Vendus; S'adresser à EDWD. SHIFF, No. 73 rue du Canal. 25 déc—ETF

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par D. LANATA, 11, rue Jefferson. 20 jan

Département des Travaux Hydrauliques.
BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
31 janvier, 1848.

L'ÉLECTION annuelle de six Directeurs qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No. 25, jeudi, 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.

S. E. PERCY, Secrétaire. 31 jan—30t

SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société à dater du 1er courant, sous la raison HEWS et REED, pour la manufacture des meubles de toutes sortes, à leur manufacture à vapeur, rue Girodie, entre les rues Poydras et Hevia. Une attention toute particulière sera donnée à la confection des lits, armoires, cadres, bureaux. Les ordres qui seront laissés au magasin de meubles de M. Kelton, 73, rue des Magasins, seront remplis avec promptitude.

GEORGE HEWS, B. REED. 31 jan—1m

LE DOCTEUR ROUANET, D. M.

DE la faculté de Paris, s'occupant d'une manière plus particulière de la pratique des accouchements, des maladies des femmes et des enfants, des affections de poumons et du cœur, et rendu de ses cliniques par les travaux sur ces différents, sur l'honneur d'informer le public qu'il continue à sa résidence à la Nouvelle-Orléans, il y continuera ses recherches et l'exercice de sa profession.

Rue Bourbon, 88, entre Conti et Bienville. Consultations à deux heures et à sept heures du soir.

Références:

MM. Roger, consul de France, MM. les docteurs Halner, Bougues, Labatut, Labatut, Turpin, Wederstrandt, chirurgien-dentiste à l'Hôpital de la Charité dans MM. Rouanet est l'un des premiers médecins. 31 janv—1m

JE soussigné, inventeur du sirop connu sous le nom de "SIROP VÉGÉTAL INDIEN DE RICHARD," déclare par les présentes et fais savoir au public que, par acte passé le 12 février 1848, devant Paul Bouillé, notaire public de cette ville, j'ai vendu, cédé et abandonné tous droits, privilèges et avantages à M. Louis Pinac, pharmacien, demeurant en cette ville, à l'acte des encoignures Orléans et Dauphine, et qu'à partir de ce jour ledit sieur Pinac pourra seul confectionner et vendre ledit sirop, dont le brevet reste à ma charge.

Nouvelle-Orléans, le 12 février 1848. JEAN RICHARD.

SIROP VÉGÉTAL INDIEN DE RICHARD.

Etant devenu le seul et unique propriétaire des Sirops connus sous le nom de SIROPS INDIENS DE RICHARD, l'un pour la dysenterie, et l'autre pour les affections de poitrine, rhumes, catharres, chroniques, bronchites, &c., &c., je prévens que l'on trouvera ces deux préparations à ma pharmacie.

L. PINAC, Encoignure des rues Orléans et Dauphine.

N. B.—A partir de ce jour les étiquettes porteront ma signature, et les bouteilles seront très marquées d'un cachet doré dans la manière d'en faire usage. 14 fév—1

PERDU ou revenu de Lafayette au portefeuille contenant un billet de la société de MILLE PIASTRES, tiré par François Darby, à l'ordre de Louis Bonté, payable dans le courant d'un certain. Le propriétaire du billet serait reconnaissant envers la personne qui voudra bien le rapporter chez MM. Darby et Fremoulet, sur la Levée. Avis est par le présent donné pour qu'on ne négocie, à la date que le paiement en a été arrêté. 14 fév—3t

Habitation Bâtie en sucrerie à vendre à l'amiable.
PAR N. VIGNIÉ,
Encanteur, rue Conti.

UNE habitation sucrière, située dans la paroisse de St. Landry, sur le bayou Teche, à 5 milles des des Opelousas, à 4 milles de l'embarcadère du Port Carron. Cette habitation mesure 18 arpents de face sur le bayou Teche, sur 40 arpents de profondeur. Les édifices de la sucrerie sont en briques et très grands. L'habitation de maître est vaste et commode, il y a 140 arpents plantés en canne.

AUSSI—21 nègres travailleurs de tous sexes, des grillons, [illegible] seront vendus avec l'habitation ou séparément. Il y a 25 arpents plantés, 20,000 briques, animaux, instruments aratoires, etc., etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de l'encanteur. On pourra donner possession immédiatement. 14 fév—10t

Dépôt de voitures, No. 108, rue de la Commune, près de l'entrée privée de l'Hôtel St-Charles.

Le soussigné a constamment en main et reçoit des principales manufactures, de New-York, et Philadelphie des voitures du genre le plus élégant et le plus moderne, à vendre à bon marché pour du comptant, ou des acceptations de la ville.

Les acheteurs pourront être certains d'être servis à leur satisfaction, s'ils veulent essayer de leur patronage. A. F. CRANE. 14 fév—1m

TOILE DE MÉNAGE—Nous recevons dans ce moment en notre assortiment des Toiles de printemps, [illegible] notre commande aux manufactures avec du chanvre pressé, et blanchies au serein. Nous appelons sur cette toile [illegible]

P. & E. REILLY, encoignure Royale et Canal. 14 fév—6

CUIRS VERNIS—2 caisses marque Nys—VEAU CIRÉS, 4 caisses marque Ogereau, à vendre par MALARD & ARMSTEAD, 20 rue Gravier. 14 fév—3

UNE dame demande une situation de couturière dans une famille; elle est très habile à faire toute espèce de coutures. S'adresser rue Casacalvo, No. 87, entre les rues de la Paix et Piety. 14 fév—3t

VINS EN CAISSES—100 caisses vin rouge St-Julien;
500 caisses vin rouge St. Estèphe.
500 do do do Château Margaux.
250 do do do St. Emilion, à vendre par FERROS, encoignure Royale et Dauphine. 14 fév

SARDINES A L'HUILE—En grandes demi et quarts de boîtes, à vendre par FERROS, encoignure Royale et Dauphine. 14 fév

FRUITS A L'EAU ASSORTIS—En grands et demi pots, à vendre par FERROS, encoignure Royale et Dauphine. 14 fév

CÈPES A L'HUILE—Champignons et pointes d'asperges en grandes et demi boîtes, à vendre par FERROS, encoignure Royale et Dauphine. 14 fév

DATTES en caisses et en demi et quarts de boîtes, à vendre par FERROS, encoignure Royale et Dauphine. 14 fév

EN débarquement du brick Silenzio, 2 caisses chapeaux de paille assortis, marchandise française première qualité, à vendre par D. LANATA, 11, rue Jefferson. 14 fév

CAFÉ—36 sacs café de la Havane, prime, vert de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par LABORDE & NIQUES, 31, Commune. 14 fév

CIGARES—Un grand assortiment des marques les plus célèbres de la Havane, principes, etc., plantations, en magasin et à vendre par LABORDE & NIQUES, 31, Commune. 14 fév

MIEL—Blanc de la Havane, en barils de 30 et 60 gallons, chaque en magasin et à vendre par LABORDE & NIQUES, 31, Commune.

SUCRE—Quelques caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & NIQUES, 31, Commune. 14 fév

CAFÉ—Rio [illegible] LABORDE & NIQUES [illegible]

[illegible]